

quotidienne. S'interdisant toute ingérence dans la stratégie individuelle ou le champ concurrentiel des entreprises, refusant tout engagement partisan, elle construit son projet autour d'une idée essentielle : faire reconnaître l'activité bancaire comme une activité économique à part entière, créatrice de valeur ajoutée pour l'économie nationale et porteuse d'une certaine vision de l'Europe des services financiers.

- La FBF est en charge de 4 grandes missions, que reflète son organisation en 4 pôles :
- **Information-service aux adhérents** assure la bonne information des entreprises bancaires, notamment sur les travaux des commissions et les nouvelles réglementations applicables ou en préparation. Il s'appuie sur des outils exclusivement destinés aux adhérents (extrant, centre de documentation...), largement enrichis en 2002 :
- **Études et Activités bancaires et financières** regroupe l'ensemble des expertises professionnelles — banque de détail et banque à distance, banque d'investissement et de marchés, contrôle et prudentiel, systèmes et moyens de paiement, juridique et fiscal — anime les comités et les commissions de la FBF et entretient les relations sur ces différents dossiers avec les pouvoirs publics :

- **Communication et Relations extérieures** rassemble toutes les composantes de l'expression externe : relations avec les parlementaires, les médias, les consommateurs — via le Centre d'information bancaire — les jeunes et le monde enseignant, les autres professions, ainsi que l'action régionale.
- La FBF est en effet représentée sur tout le territoire national grâce à un réseau de quelque 130 comités territoriaux de banques (voir p. 37).
- **Affaires européennes et internationales** est un pôle désormais localisé pour partie à Bruxelles (voir p. 10).

LA FÉDÉRATION BANCAIRE FRANÇAISE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE, RÔLE ET MISSIONS

■ La Fédération Bancaire Française (FBF) est l'organisation professionnelle qui représente toutes les banques installées en France. Elle compte plus de 500 entreprises bancaires adhérentes de toutes origines (commerciales, coopératives ou mutualistes), françaises ou étrangères.

Créée en droit à la fin de l'année 2000, la FBF est devenue réellement opérationnelle le 1^{er} février 2001. 2002 représente donc sa première année de plein exercice.

■ En réunissant pour la première fois de l'histoire du secteur l'ensemble de ses acteurs, l'organisation professionnelle a pour ambition de s'affirmer comme un "tiers de confiance" reconnu entre les entreprises bancaires et l'ensemble de leurs publics. Elle entend fonder son autorité et sa crédibilité sur quelques principes d'action : le sens de la pédagogie, articulé sur une forte compétence technique ; le pouvoir de conviction ; la capacité à faire circuler et à traiter informations et expertises ; une vigilante réactivité dans l'action



2 000 collaborateurs de banques ont assisté en 2002 aux 19 conférences-débats organisées par la FBF sur des thèmes aussi divers que :

• La Convention sur l'assurabilité des risques de santé aggravés, dite Convention Beaugry

• Les banques et l'argent du terrorisme

• Point d'étape sur le Plan Mc Donough

• Normes et standards interbancaires : une nouvelle organisation pour de nouveaux enjeux

• La Médiation bancaire

• Les conventions de comptes de dépôts...

LES ENTITÉS LIÉES À LA FBF

Le Comité Français d'Organisation et de Normalisation Bancaires (CFONB)

Instance de normalisation et d'organisation bancaires en France, le CFONB a été créé en 1930. Il est agréé comme bureau de normalisation de l'AFNOR. Son champ de compétence porte sur la normalisation des moyens de paiement, l'organisation des systèmes d'échange, la standardisation des échanges "banques/clients", la normalisation relative aux valeurs mobilières, la sécurité, la certification...

La Revue Banque

Le groupe se structure autour de trois grands pôles d'activité : la presse (Banque magazine, Banque & Stratégie, Banque & Droit, Banque & Marchés) ; les séminaires et conférences ; l'édition avec un large volet de publications s'adressant, selon les cas, aux professionnels ou à des publics plus larges (étudiants, enseignants, chercheurs, entreprises...).

L'OPCA-Banques

Organisme paritaire collecteur agréé des banques AFB, l'OPCA-banques a une double mission : gérer le financement de la formation continue ; apporter conseil et assistance aux banques dans la mise en œuvre de leurs actions de formation continue.

L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES BANQUES (AFB)

L'AFB jouit, avant la mise en place de la FBF, le double rôle d'organisme professionnel des banques commerciales et de syndicat professionnel.

Elle coexiste aujourd'hui avec la FBF mais sa mission s'est recentrée sur le seul volet social (gestion de la convention collective s'appliquant aux banques AFB et au Groupe Banques Populaires).

Par ailleurs, l'AFB est membre fondateur à part entière de la FBF au sein de laquelle elle représente plus particulièrement les petites et moyennes banques ainsi que les banques étrangères installées en France.

LES BANQUES FBF EN QUELQUES CHIFFRES...

- 500 entreprises bancaires
- 25 500 guichets permanents
- 500 000 salariés, soit :
 - 1,6 % de la population active
 - le 3^{ème} employeur privé de France
- 60 millions de comptes à vue
- 989 milliards d'euros de crédits
- 910 milliards d'euros de dépôts
- 650 milliards d'euros placés en OPCVM
- 12 milliards d'opérations de paiement traitées chaque année
- 35 000 distributeurs automatiques de billets
- 3 % du PIB national

LE COMITÉ EXÉCUTIF EN 2002

Les personnes morales fondatrices de la Fédération bancaire française sont membres de droit du Comité exécutif.



Michel FEBEREAU
Président de la FBF
Président-Directeur général
de BNP Paribas



Philippe DUPONT
1^{er} Vice-président de la FBF
Président du Groupe Banques
Populaires



Jean PEYRELEVADE
2^{ème} Vice-président de la FBF
Président du Crédit Lyonnais



Charles MILHAUD
Trésorier de la FBF
Président du directoire de
la Caisse Nationale des Caisses
d'Épargne et de Prévoyance



Daniel BOUTON
Président-Directeur général
de la Société Générale

Elles y sont représentées par une personne physique désignée à titre permanent et qui ne peut être que le Président ou le Directeur général.



Charles de CROISSET
Président du CCF



Jean LAURENT
Directeur général de Crédit
Agricole SA



Etienne PFLIMLIN
Président de la Confédération
Nationale du Crédit Mutuel



Gilles GUITTON
Directeur général
de la FBF

COMMISSIONS ET COMITÉS

Quatre Commissions et quatre Comités techniques ont été constitués par le Comité exécutif de la FBF qui en a désigné les Présidents et fixé l'organisation.

Les Commissions sont chargées d'étudier les ques-

tions techniques de la profession et d'élaborer des propositions qui, lorsqu'elles engagent la profession, sont soumises aux délibérations du Comité exécutif. Les Comités donnent un avis sur les questions techniques qui relèvent de leur domaine de compétences.



Commission Banque de détail et banque à distance

Président : Philippe DUPONT
Président du Groupe Banques Populaires



Commission Contrôle et prudentiel

Président : Daniel BOUTON
Président-Directeur général
de la Société Générale



Commission Banque d'investissement et de marchés

Président : Jean PEYRELEVADE
Président du Crédit Lyonnais



Commission Systèmes et moyens de paiement

Président : Michel LUCAS
Directeur général de la Confédération Nationale
du Crédit Mutuel - Président du directoire du CCF



Comité comptable

Président : Gérard GIL
Directeur de la comptabilité générale groupe
de BNP Paribas



Comité fiscal

Président : Patrick SUJET
Secrétaire général adjoint
de la Société Générale



Comité juridique

Président : Gérard GARDELLA
Directeur juridique de la Société Générale



Comité d'orientation des moyens de paiement

Président : Philippe CITERNE
Directeur général de la Société Générale

L'ACTION RÉGIONALE ET LES COMITÉS TERRITORIAUX DE LA FBF

La Fédération bancaire française est représentée sur l'ensemble du territoire national par 21 comités régionaux et 119 comités locaux ou départementaux

qui rassemblent les entreprises bancaires d'une région ou d'un département.

Les 4 missions des comités :

- représenter la profession bancaire auprès des différentes institutions régionales ou locales (IMEDEF, Chambres de commerce et d'industrie, Chambres consulaires...);
 - informer les publics extérieurs concernés dans la région, le département ou la ville, et être le porte-parole et le relais de la FBF, en particulier vers les médias et les élus;
 - organiser ou appuyer toute action de communication
- et de relations externes aux niveaux régional et local, notamment à destination des écoles et des universités;
 - animer la communauté bancaire et favoriser les échanges au sein de la profession sur tout sujet d'intérêt collectif (sécurité, création d'entreprise...).

THÈMES DE L'ACTION RÉGIONALE EN 2002

1. Création d'entreprise : partenariats avec les Clubs de créateurs, des réseaux d'accompagnement — Entreprendre en France, plates-formes d'initiative locale, soutien à l'opération " Coups de cœur du PCE " en partenariat avec la BDFME...
2. Sécurité : application de la réglementation sur les transports de fonds, en relation avec les autorités locales et les commissions départementales de sécurité
3. Relations banques-clients : interventions dans différentes structures régionales de la consommation (Centres techniques régionaux de la consommation...), présence dans les commissions de surendettement...
4. Moyens de paiement (euro, déploiement de Mono...)
5. Formation/emploi et métiers de la Banque forums des métiers, conférences, présence des présidents de comités au sein du Conseil des universités...)
6. Conférences sur la conjoncture internationale, nationale ou locale

